

1709.

23 mai.

Mémoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson (sans date), concernant les attaques dirigées par les Français contre ses factoreries en temps de paix, etc. La compagnie demande que lorsqu'un traité sera fait avec la France, on oblige le roi de France à renoncer à ses prétentions à la baie et au détroit d'Hudson, à livrer tous les forts et établissements, à abandonner la navigation dans les limites fixées dans la charte de la Compagnie, et à restituer la somme de £108,514 19s. 8d., que les Français avaient volée à la compagnie en temps de parfaite amitié entre les deux royaumes.

"B. T., H. B.", vol. 2, p. 201  
211

Une autre copie.

Document (même date) constatant que ce mémoire avait été soumis par Evans aux lords du commerce.

"B. T. Journals", vol. 21, p. 108

Copies de comptes (1687 et 1699) présentés le même jour.

"B. T., H. B.", vol. 3

(Voir aussi liasse marquée A. 47, au vol. 2.)

27 mai,  
Whitehall.

Lords du commerce. La Compagnie de la Baie d'Hudson devra leur faire savoir quels ont été les premiers découvreurs de la Baie d'Hudson.

"B. T. Journals", vol. 21, p. 115

1711.

21 décembre,  
Whitehall.

Lords du commerce. Constatent qu'une lettre avait été reçue de Dartmouth au sujet de la requête de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

"B. T., H. B.", vol. 3

(Voir liasse A. 48 dans "B. T., H. B.", vol. 2.)

21 décembre.

Requête de la Compagnie de la Baie d'Hudson. On demande que les territoires respectifs des Français et de la compagnie soient délimités et on indique de quelle manière le commerce devrait être conduit.

"B. T., H. B.", vol. 3, p. 110

(Une copie de cette requête, en date du 12 février 1712, se trouve au vol. 2, p. 221.)

Sans date.

"Le droit de la Couronne de la Grande-Bretagne à la Baie d'Hudson, dans l'Amérique du Nord, affirmé", etc. Il y a deux copies imprimées de ce document.

Le manuscrit contient en substance les mêmes faits historiques que l'imprimée, mais il en diffère en ce qui concerne les commentaires.

"A. & W. I.", vol. 539

1712.

8 février,  
Comptoir de  
la Baie d'Hud-  
son.

Mémoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson. La compagnie demande que des règlements soient adoptés pour le commerce de manière à ce qu'on n'ait plus de difficultés avec les Français.

"B. T., H. B.", vol. 3, p. 117

Lords du commerce. Document (même date) relatif au mémoire en question.

"B. T. Journals," vol. 13, p. 81

12 février,  
Comptoir de  
la Baie d'Hud-  
son.

Mémoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Comment le territoire de la compagnie et celui des Français devraient être délimités et de quelle manière le commerce devrait être conduit.

"B. T., H. B.", vol. 2, p. 221

19 février,  
Whitehall.

Lords du commerce au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Tout rapport que la Compagnie de la Baie d'Hudson a "un bon droit et un juste titre à toute la baie et à tout le détroit d'Hudson", et que le mémoire de la compagnie touchant la délimitation de son territoire et de celui des Français devrait être renvoyé aux plénipotentiaires réunis à Utrecht avec toute la question des frontières.

"B. T., H. B.", vol. 3, p. 120

(Voir aussi "B. T. Journals", vol. 13, p. 102 et A. & W. I., vol. 539.)

27 mai,  
Whitehall.

Secrétaire d'Etat (Dartmouth) aux lords du commerce. Transmet une requête de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Les places mentionnées dans cette requête appartiennent à des sujets britanniques, de sorte que la reine n'a pas voulu accepter un acte de cession du roi de France, mais a insisté pour qu'il donnât ordre de livrer ces places aux personnes qui seraient autorisées par Sa Majesté à en prendre possession.